

DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

- 2 OCT. 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL

ARRIVEE  
**VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS**

☎ 01. 34.50.47.00  
Fax 01.34.50.47.50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

**D.C.M. : 2018 – 111 – Adoption d'une licence gratuite de réutilisation des informations publiques contenues dans les documents des archives municipales mis en ligne sur internet.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 20 septembre 2018, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MEMBRES PRESENTS**

M. BOËDEC, Maire.

Mmes LANASPRES, BAUDOIN, MM. AH-YU, KECHEROUD, Mme TAVAREZ (à partir de 20h40), MM. RIVY, GUIBOREL, Mme OTTOBRINI, Adjoint au Maire.

M. THIERRY, Mme RODRIGUEZ, M. BRIAULT, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme DEVAUCHELLE, M. BOUCHER, Mme MENNAD, M. TORRES-MARIN, Mme LACROIX, MM. LAUGARO, FAUCONNIER, JOLY, Mme TEIXEIRA, M. BOILLEVIN, Mme BERNIER, MM. COHEN, JALLU, Mme DAHINDEN, M. DURANTON, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. JAY Adjoint au Maire, par M. AH-YU Adjoint au Maire.

Mme MENAGE Conseillère Municipale, par Mme RODRIGUEZ Conseillère Municipale.

Mme LONGIN Conseillère Municipale, par M. FAUCONNIER Conseiller Municipal.

Mme OIKNINE Conseillère Municipale, par M. BOILLEVIN Conseiller Municipal.

M. ROCA Conseiller Municipal, par Mme LANASPRES Adjoint au Maire ;

Mme BACHELIER Conseillère Municipale, par M. KECHEROUD Adjoint au Maire.

Mme KHELFAOUI Conseillère Municipale, par Mme BERNIER Conseillère Municipale.

**ABSENTES**

Mme TAVAREZ, Adjointe au Maire jusqu'à 20h40.

Mme LE GUILLOU, Conseillère Municipale.

Vu la directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public.

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

Vu la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public.

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), Livre III, Titre II.

Vu le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation.

Considérant que la ville de Cormeilles-en-Parisis possède dans ses fonds d'archives de nombreux documents historiques et patrimoniaux dont certains d'entre eux ont déjà été numérisés,

Considérant qu'afin de permettre une large diffusion de ces documents, une mise en ligne sur Internet de certains d'entre eux est nécessaire,

Considérant que la loi pose le principe de libre réutilisation des informations publiques,  
Considérant qu'il convient dès lors de soumettre ces documents à l'application d'une licence gratuite  
parmi celle figurant sur la liste fixée par le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017, pour détailler les  
conditions réglementaires de cette réutilisation,  
Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 septembre 2018.

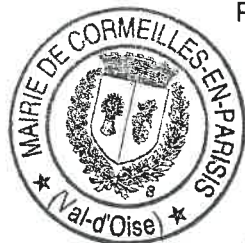
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** la licence ouverte ETALAB V2.0 de réutilisation des informations publiques contenues dans  
les documents des archives municipales mis en ligne sur Internet.

**PRECISE** que la réutilisation des informations publiques concernées est gratuite.

**PAR 34** Voix pour, **00** Voix contre, **00** Voix abstention.

Fait et délibéré ce jour en séance.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,



Yannick BOËDEC

Affiché en mairie le 3/10/2018 et publié au recueil des actes administratifs de la commune.  
Notifié le :  
Transmis au contrôle de légalité le 3/10/2018.